



Travaux toiture refus un des copropriétaires

Par **Nherisson59**, le **26/09/2024** à **18:32**

Bonjour,

Nous sommes 4 copropriétaires

La toiture est à refaire depuis 2022

Nous avons évoqué les travaux comme prioritaire, devis à l'appui, tout le monde est d'accord.

Une ventrière a cédé. Un des copropriétaires pense que c'est dû aux travaux réalisés par le copropriétaire du dernier étage.

Une recherche de fuite a été réalisée à 2 reprises et a confirmé que la ventrière a cédé suite à une infiltration d'eau.

Une assemblée générale exceptionnelle a eu lieu en juin 2024 pour voter les travaux et réaliser le premier appel de fonds.

Le copropriétaire en question a refusé de participer à la réunion.

Nous avons voté à 3 présents contre 4 pour la réalisation des travaux et le versement de l'acompte, il y avait une majorité de trentième.

Un PV de l'AG a été envoyé dans les 2 jours à chacun des copropriétaires.

Pas de nouvelle

2 copropriétaires ont avancé la part manquante pour pouvoir signer le devis.

Les travaux sont annoncés pour le 7 octobre.

Une conciliation est prévue le 11 octobre.

Peut-on lancer les travaux ?

Merci de votre retour

Cordialement

R, wanham

Par **Pierrepaulejean**, le **26/09/2024** à **22:34**

bonjour

si le PV de l'AG a bien été rédigé dans les règles ET notifié au copropriétaire défaillant (= envoi en RAR), le délai de recours épuisé, le syndic peut passer l'OS

Par **Lingénu**, le **26/09/2024** à **23:07**

Bonjour,

Travaux annoncés pour le 7 octobre, je pense que l'OS est passé depuis quelque temps.

Conciliation pour quoi ?